



PRO ACTION POUR LES ENFANTS

→ **CENTRAFRIQUE** ←

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIATION PRO ACTION POUR LES ENFANTS - CENTRAFRIQUE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association **Pro- Action Pour les Enfants-Centrafrrique** convoquée le 26/12/2021 et tenue le 18/12/2021.

Le 18/12/2021 à 15h00 précises, les membres de l'Association PAPEC sont réunis en Assemblée générale dans la salle Saint Dominique, en Face de l'Eglise Saint Martin à Baisieux. L'assemblée générale est convoquée conformément aux dispositions écrites dans le statut de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association.

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal. En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir rappelé le contexte de la convocation de cette assemblée générale, le président a remercié la présence des membres adhérents et présenter les excuses de ceux et celles qui sont indisponibles pour la circonstance. Il a ensuite donné les axes d'orientation des débats de l'Assemblée. Une vidéo sur l'objectif et les réalisations a été projetée. Puis une série de questions/ réponses sur le pays par des adhérents qui ne connaissent pas bien le pays a eu lieu. **ORDRE DU JOUR :**

- Bilan Moral
- Bilan Financier
- La modification de quelques points du statut.
- Election des membres du Bureau.
- Projet du dispensaire.
- Question diverses.

L'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

1. BILAN MORAL

- La crise sanitaire a stoppé plusieurs activités de l'Association. Les concerts programmés ont été annulés.
- L'école réalisée à Bangui fonctionne très bien. Une équipe d'enseignants et de parents d'élèves sont mobilisés pour rendre autonomes l'établissement. Nous intervenons encore que pour les tenues des élèves.
- Cette année, les élèves de CM2 qui ont réussi leur concours d'entrée en 6^e inaugurent la classe de 6^e dans notre établissement. Ils sont au nombre de 23. Ils utilisent les salles de classe dans les après-midi. Car, les classes de primaire ont cours que les matins. Il n'y a pas de cantine, on ne peut pas occuper les enfants toute la journée.
- Cet établissement répond à un besoin réel de la localité. Elle est fréquentée et bien organisée.
- Nous continuons d'œuvrer pour les objectifs de l'Association.
- Ce bilan moral a été applaudi par l'assemblée qui a encouragé les initiatives allant dans le sens du progrès.

2. Bilan Financier

Mouvements de trésorerie

Nous retiendrons que le compte de l'Association a un résultat net positif.

- Report 2020 : **5996,27**
- *Total des ressources* : **10065 euros.**
- *Total des dépenses* : **6092 euros.**
- *Solde à ce jour* : **9969,27 euros**

Les grandes lignes des dépenses concernent des achats des matériels stockés pour l'Association, l'école et le dispensaire (photocopieurs, appareils médicaux, groupe électrogène, tenues).

3. MODIFICATION DU STATUT.

Nous avons mené la discussion sur les objectifs de l'Association et le montant de la cotisation. La précision sur le volet Santé devrait être clairement établie. La cotisation doit rester à 20euros pour les adhérents et 50euros pour les bienfaiteurs. L'assemblée générale a finalement adopté à l'unanimité la modification du statut.

4. DE L'ELECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président fait une relecture des conditions de vote et d'éligibilité conformément à l'article 12 du statut à savoir :

- Etre âgé de plus de 16 ans
- Avoir un an d'ancienneté en tant que membre actif au sein de l'association.
- Etre à jour de sa cotisation.

Les noms ont été donnés.

Les candidats se présentent l'un après l'autre.

Élection.

1. M. **COLLET Sébastien**, nationalité française, chef d'Entreprise, Vice Président.
2. Mme **DELERUE Marie Thérèse**, nationalité française, en retraite, Trésorière.

Selon le statut, elle acquiert de ce fait même le droit à la signature bancaire.

Tous les membres du conseil d'administration ainsi élus acceptent leurs fonctions.

L'assemblée acclame les nouveaux membres du conseil d'administration.

5. PROJET DU DISPENSAIRE

Nous avons tous les renseignements sur le projet. Des promesses de fonds, des ventes de livres de Stéphane dont les bénéfices sont attribués au projet, des activités de collecte de fonds sont en cours pour recouvrir le montant destiné à réaliser ce projet. Le total s'élève à 44922,13 euros.

Une discussion va être menée avec l'Entreprise pour commencer les travaux. Nous verserons au fur et à mesure les fonds en fonction de nos disponibilités. Nous n'envisageons pas attendre la totalité des fonds pour démarrer les travaux. Démarrer les travaux dès le début de cette nouvelle année est notre objectif.

Un don de matériels médicaux a été apprêté dans un conteneur de 40 pieds (77m³) par l'Association ASBL « ATM » (Aide Au Tiers Monde) de la Belgique. L'Association paie le container, fait don des matériels, paie le transport Blandin – Anvers et le transfert Maritime jusqu'à Douala. Le montant total s'élève à plus de 3000 euros. Une demande implicite nous a été faite pour participer à ce projet. A combien devons-nous participer ?

Après différentes prises de parole, l'assemblée décide de donner la somme de **Cinq Cent euros** (500euros) pour ce projet et va devoir adresser une lettre de remerciement à l'Association ATM Belgique.

QUESTIONS DIVERSES :

Nous mettrons en place en fonction de la crise sanitaire, des sensibilisations et des projets pour récolter des fonds pour ce projet. Les adhérents de l'Association encouragent le bureau entrant à mener à bon port ce projet salubre pour la population de M'POKO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30 minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Chérenge le 20/12/2021.

LE PRESIDENT



Stéphane MBOULA.

LE SECRETAIRE DE LA SEANCE



Sébastien COLLET.